

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2026-020**

EN DATE DU : **05 MARS 2026**

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

L'an deux mille vingt six, le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des Fêtes de Genouillac, selon convocation le 27/02/2026, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Monsieur Jean-Claude AUROUSSEAU a été désigné Secrétaire de séance.

### PRÉSENTS (19) : Mesdames et Messieurs

AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, BOUCHET Jean-François, CARCAT Camille, CHEMISIER Annick, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LANLANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOULIN Éveline, POIRIER Michel, POLLI Martine, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

### ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (5) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger donne pouvoir à Pierre GUYOT, Céline DARVENNE donne pouvoir à Sylvain DUQUEROIX, Jean-François GENEVOIS donne pouvoir à Guy MARSALEIX, Adrien MOREAU donne pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU, Hélène PILAT donne pouvoir à Michel POIRIER.

### EXCUSÉS (3) : Madame et Messieurs

BOURSAUD Armelle, CARRAT Jean-Louis, CHAVANT Philippe

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	19	24	24	24	0

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer les taux d'imposition.

Il est proposé au Conseil Communautaire de maintenir les taux de 2025.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

**- DÉCIDE** de maintenir les taux d'imposition de 2025, soit d'appliquer les taux suivants en 2026 :

◆ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	5,76 %
◆ Taxe sur le foncier bâti	3,71 %
◆ Taxe sur le foncier non bâti	15,14 %
◆ CFE (Cotis. Foncière des Entreprises)	29,30 %

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour Extrait Conforme

Le Président,

Guy MARSALEIX

Le secrétaire de séance  
Jean-Claude AUROUSSEAU

